

Unité départementale du Bas-Rhin  
14 rue du bataillon de marche n°24  
BP 10001  
67070 Strasbourg

Strasbourg, le 07/05/2026

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 29/04/2026

### **Contexte et constats**

Publié sur 

#### **HOLZPROFI FRANCE**

2, rue de l'industrie  
67660 Betschdorf

Code AIOT : 0100313946

### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 29/04/2026 dans l'établissement HOLZPROFI FRANCE implanté 2, rue de l'industrie 67660 Betschdorf. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques ( <https://www.georisques.gouv.fr/> ).

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- HOLZPROFI FRANCE
- 2, rue de l'industrie 67660 Betschdorf
- Code AIOT : 0100313946
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

La société HOLZPROFI FRANCE exerce des activités de commerce de gros de machines et accessoires pour le travail du bois et du métal.

## 2) Constats

### 2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - ◆ les observations éventuelles ;
  - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
  - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
  - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

### 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Nature des installations	Code de l'environnement du 29/04/2026	Sans objet

## 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Le site, en deçà des seuils de classement, n'est pas considéré, le jour de l'inspection, comme une ICPE au vu des activités décrites et exercées au 2, rue de l'industrie à BETSCHDORF (67660), par la société HOLZPROFI FRANCE.

Les activités du site relèvent de fait de la police du Maire.

## 2-4) Fiches de constats

### N° 1 : Nature des installations

<b>Référence réglementaire :</b> Code de l'environnement du 29/04/2026
<b>Thème(s) :</b> Autre, Nomenclature des installations classées, rubrique 1510
<b>Prescription contrôlée :</b>  L.511-2 : « Les installations visées à l'article L. 511-1 sont définies dans la nomenclature des installations classées établie par décret en Conseil d'État, pris sur le rapport du ministre chargé des installations classées, après avis du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques. Ce décret soumet les installations à autorisation, à enregistrement ou à déclaration suivant la gravité des dangers ou des inconvénients que peut présenter leur exploitation. »  R. 511-9 annexe 4 Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (...): Rubrique 1510 : Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts 2. Autres installations que celles définies au 1, le volume des entrepôts étant : c) Supérieur ou égal à 5 000 m <sup>3</sup> mais inférieur à 50 000 m <sup>3</sup> Un entrepôt est considéré comme utilisé pour le stockage de produits classés dans une unique rubrique de la nomenclature dès lors que la quantité totale d'autres matières ou produits combustibles présente dans cet entrepôt est inférieure ou égale à 500 tonnes. »
<b>Constats :</b>  L'inspection s'est rendu le 29 avril 2026 à 9H30, au 2, rue de l'industrie à BETCHSDORF (67660), en présence de la brigade de gendarmerie locale, la CELTIF et des représentants du SIS 67 suite à plusieurs signalements dus à la présence d'un énorme tas de palettes, pouvant en cas d'incendie avoir des lourdes conséquences pour le voisinage et l'environnement.  Le site appartient à Mr XXXXXXXX qu'il loue en parties à plusieurs entreprises et particuliers.  L'inspection constate, dans la partie louée par la société HOLZPROFI FRANCE qui exerce des activités de commerce de gros de machines et accessoires pour le travail du bois et du métal, la présence de : Dans une première partie du bâtiment, d'un bureau, d'une salle de réunion et d'un showroom. Dans une autre partie du bâtiment, un espace de stockage des machines neuves ou en attente de réparation et un atelier de réparation des machines. Le volume de matières stockées est d'environ 2000 m <sup>3</sup> et la quantité de 500 tonnes de matières

combustibles ou produits équivalents n'est pas atteinte.

Au vu du constat établi lors de cette inspection inopinée, la société HOLZPROFI FRANCE n'est pas classée au titre de la rubrique 1510 : Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts

Le site, en deçà des seuils de classement, n'est pas considéré, le jour de l'inspection, comme une ICPE au vu des activités décrites et exercées au 2, rue de l'industrie à BETSCHDORF (67660), par la société HOLZPROFI FRANCE.

Les activités du site relèvent de fait de la police du Maire.

**Type de suites proposées :** Sans suite